

Public Concerné

Opérateurs d'engins et Techniciens intervenants sur les chantiers et à proximité des réseaux (enterrés et/ou aériens).

Prérequis

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins de chantiers et de grues auxiliaires de chargement de véhicule utilisées dans le BTP ou les secteurs connexes.

Les deux possibilités les plus courantes permettant à l'employeur de délivrer une AIPR au travailleur sont :

- La présentation d'un CACES® antérieur à 2019 ne prenant pas en compte la réforme anti-endommagement (source : INERIS mandaté par le Ministère de l'Environnement), mais obligeant néanmoins l'employeur à s'assurer de la compétence du travailleur en matière de réseaux,
- L'obtention d'une attestation de compétence après réussite à un QCM encadré par l'Etat (autre dispositif que le présent module complémentaire).

Objectif

- Etre capable de connaître les points réglementaires de l'A.I.P.R. opérateur afin de pouvoir répondre au Q.C.M. et obtenir la note minimale.
- Se sensibiliser à la Sécurité face au danger de la conduite d'engins près de réseaux enterrés ou aériens grâce à la formation AIPR opérateur.

Durée et Nombre de stagiaires

- **1 jour soit 7 heures** pour un groupe allant de 1 à 10 stagiaires maximum.

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

Contenu de la Formation AIPR Opérateur

- Les réseaux & les accidents,
- Les dispositions réglementaires,
- Les droits et obligations, responsabilités,
- Les intervenants des réseaux et leur rôle,
- Que faire en cas d'endommagement,
- Les risques liés aux réseaux,
- L'A.I.P.R
- Les identifications des réseaux,
- Les travaux à proximité des réseaux,
- Les travaux sans tranchée,
- Que faire en cas d'accident,

- La protection des opérateurs,
- Les annexes,
- La signalisation.

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Nos formateurs AIPR opérateur sont des formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème et détenteur de l'AIPR.
- Notre centre de formation (Centre n° 1069) est agréé Centre National d'Examen AIPR par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.
- Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

Moyens Pédagogiques

- Développement du cours dans une salle avec table et chaises, tableau type paper-board.
- Présentation de la Réforme « anti-endommagement » par vidéo-projection.
- Déroulé du support de cours sur ordinateur et diffusé par un vidéoprojecteur.
- Exercices type QCM écrits.
- Développement du cours par le formateur par le biais des échanges verbaux.
- Validation des acquis par le biais du Q.C.M sur objet connecté.
- Délivrance de l'A.I.P.R. à compléter par l'employeur.

Modalités de Mise en Œuvre

- Exposé participatif, exposé interactif, étude de cas, entraînement QCM.

Evaluation et Sanction

- Evaluation des connaissances théoriques par le biais du Q.C.M.,
- **Sanction** :
 - Attestation de Formation,
 - Délivrance de l'AIPR opérateur valable 5 ans.